



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 30
Représentés (pouvoirs) : 8

Date de première convocation : 03/02/2023
Date de deuxième convocation : 10/02/2023

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération 28/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 16 FEVRIER 2023**

Délibération n° DCS/2023/03

OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE SEIZE FEVRIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 09 février 2023 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, BRIOLLE Jean-Pierre représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), CONTOZ Jean-François, GILARDEAU Christian, BUTEL Alexandra, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : GUILLÉ Raphaël, BOYER Christophe, MONFORT Didier, DABAT Marc-André, GAILLAND Frédéric suppléant de DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par GUILLÉ Raphaël (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par DABAT Marc-André (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, RICOU Patrick suppléant de SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, COGORDAN André suppléant de PONS Julien, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté par MOSTACHI Ginette (pouvoir), MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, BENOITS Yves

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Marie-Josée COTTI, déléguée suppléante (Rochebrune, CCSPVA),

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargé de mission développement territorial.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose :

- De délivrer aux agents du syndicat mixte, ainsi qu'aux étudiants stagiaires accueillis dans la structure, un **ordre de mission permanent** les autorisant à effectuer tout déplacement nécessaire à la bonne réalisation des missions du Syndicat Mixte sur l'ensemble du territoire français métropolitain, notamment pour la participation à diverses réunions, séminaires, formations ;
- D'acter que les remboursements des frais de mission sont effectués selon le **barème de la fonction publique territoriale** ;
- D'acter la possibilité de **recourir à une agence de location de voitures ou une agence de voyage pour l'organisation de certains déplacements/hébergements** exigeant des réservations ou des avances de trésorerie importante, ou en cas de dépassement des forfaits du barème ci-dessus mentionné, notamment dans les grandes agglomérations.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical, à l'unanimité], approuvent la proposition du Président et le mandatent pour signer tout acte administratif, comptable ou commercial inhérent à son application, dans le cadre des enveloppes votées au budget.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIÉ OU NOTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE À LA DATE DE DÉPÔT EN PRÉFECTURE.



Le Président,
Benoît ROUSTANG